

France catholique

(magazine hebdomadaire catholique. Exemplaires: 16 000)

Article

MARCHE POUR LA VIE e culturelle

par Gérard LECLERC

A MARCHE POUR LA VIE a connu, dimanche 19 janvier à Paris, un beau succès - 16 000 manifestants selon la police, 45 000 selon les organisateurs même s'il n'est pas du même ordre que celui de la Manif pour tous, lors des gigantesques manifestations de l'an dernier. Mais il faut dire que la cause est difficile à défendre dans le climat d'une culture extrêmement crispée à propos de l'avortement. On sait qu'en

Espagne, le gouvernement qui veut revoir la réelle difficulté, face à une opinion publique qui ne comprend pas, d'autant qu'elle a ingéré depuis des décennies

toute une idéologie qui se veut libératrice de la femme et énonce des axiomes incontestés du style «mon corps m'appartient ». Sous-entendu, on ne peut m'imposer une naissance que je ne désire pas.

Oui, il est périlleux d'être à contrecourant, d'autant qu'à vouloir défendre la vie, on se trouve immédiatement en présence d'une agressivité qui n'admet aucune objection. « Il est interdit d'interdire », le fameux slogan joue ici à plein. D'où la nécessité de ne pas opposer agressivité à agressivité. La bataille, si elle se situe au niveau des seuls interdits sera forcément perdue. Elle ne sera gagnée qu'à persuader les esprits et surtout les cœurs, et cela demande infiniment de délicatesse. La vie s'offre d'abord à aimer. Sans amour, il n'y a que la brutalité des combattants, avec des rapports de force qui sont en défaveur des défenseurs de l'enfant à naître. Et, de ce point de vue, nous sommes en danger, notamment en ce qui concerne la liberté de conscience et d'expression, avec des mesures répressives possibles à l'encontre des associations et sites pro-vie accusés d'exercer des « pressions psychologiques » inadmissibles selon les militantes féministes.

Des amendements à la loi Veil-Pelletier de 1975 et 1979 devaient être discutés ce 24 janvier au Parlement. Le

Nécessité de

agressivité

à agressivité

premier vise à supprimer la notion de « situation de législation se trouve en ne pas opposer détresse », l'avortement étant donc considéré comme quelque chose de banal, puisqu'une femme sur trois serait - nous dit-on - confrontée à

> un avortement durant sa vie féconde... Le second tend à élargir le « délit d'entrave » à l'interruption volontaire de grossesse. On imagine que pourraient être demain sanctionnée pénalement toute propagande en faveur de la vie, voire interdites certaines aides sociales aux futures mères en difficultés...

> Rappelons-le, tant que cela est possible: certes, mon corps m'appartient, mais pas sur n'importe quel mode. Il ne m'appartient pas comme je suis propriétaire de ma bagnole. Nous ne sommes pas dans l'ordre de l'avoir, mais de l'être. Je suis tout entier mon corps, que je dois respecter et aimer, ainsi que l'enfant à naître qui est à respecter et à aimer comme un mystère présent au sein de la mère et non comme un objet dont je suis maître du destin.

> Mais pour s'en persuader, il faut être en situation d'accueil et d'admiration et non de toute-puissance!







France catholique – 27 janvier 2014 (suite)







